

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège Marianopolis

Troisième rapport d'évaluation

15 avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec, le 23 avril 2002

S. Françoise Boisvert
Directrice générale
Collège Marianopolis
3880, Côte-des-Neiges
Montréal (Québec) H3H 1W1

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Madame la Directrice générale,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 15 avril 2002, les modifications que vous avez apportées à votre politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, révisée en novembre 2001 et adoptée par votre conseil d'administration en janvier 2002.

Dans sa forme, la structure de la nouvelle politique est plus claire. Quant au contenu, les changements soumis complètent la version antérieure, notamment par les références à deux autres politiques du Collège : la *College Language Policy* et la *Policy of Student Conduct*. Ils ajoutent des précisions en ce qui concerne les responsabilités des coordonnateurs de département, des comités de matière, des comités de programme, du registraire et de l'adjoint au directeur des études. La politique décrit aussi les responsabilités de deux instances administratives qui n'apparaissaient pas dans la politique antérieure : le sénat du Collège et le conseil d'administration. Finalement, la politique mentionne que le Collège s'est doté d'un système d'information capable de fournir des statistiques sur le cheminement scolaire aux divers intervenants dans l'évaluation des apprentissages.

La Commission remarque que la nouvelle politique annule la possibilité de reprise en cas d'échec à l'épreuve synthèse de programme. La politique devrait alors indiquer les modalités qui permettent à l'étudiant en cas d'échec de terminer son programme. Un autre article a été supprimé qui faisait une responsabilité aux professeurs de réaliser des évaluations formatives en plus des évaluations sommatives. La politique pourrait préciser les moyens utilisés par le Collège pour s'assurer que des évaluations formatives sont réalisées, d'autant plus que la politique s'est donné comme objectif de promouvoir l'importance et la valeur à la fois des évaluations formatives et sommatives.

La Commission considère que la politique révisée possède les caractéristiques essentielles pour assurer des évaluations de qualité. En conséquence, elle maintient son jugement déjà reconnu à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer